

Evaluation d'un dispositif d'aide à la réussite par les étudiants : le cas du cours de Biologie en premier bachelier de la Faculté des Sciences à l'ULiège (7520)

Corentin Poffé, Pierre Rigo, Marc Thiry & Marie-Noëlle Hindryckx
Université de Liège, Belgique

Depuis 2011-2012 et suite à un taux d'échecs important, un dispositif d'aide à la réussite a été mis en place pour les étudiants de la Faculté des Sciences à l'Université de Liège pour le cours de Biologie. Ce dispositif obligatoire prend place au tout début du cursus universitaire des étudiants inscrits en bachelier scientifique.

Ce dispositif consiste en séances de travail au cours desquelles les étudiants sont répartis en sous- groupes d'une trentaine de personnes et gérées par un encadrant. Les exercices à résoudre sont très proches de ceux auxquels les étudiants seront soumis à l'examen du cours. Durant les phases de travail des étudiants, les encadrants sont amenés à répondre à leurs questions, tant sur des éléments de savoir que sur des méthodes de résolution de problèmes.

En fin de séance, étudiants et encadrants sont amenés à remplir un questionnaire. Cette évaluation par questionnaire veut placer tous les protagonistes dans une posture réflexive par rapport à leur travail : les étudiants par rapport à leur façon de travailler un cours universitaire et les encadrants, dans leur façon de se mettre à disposition de l'apprentissage des étudiants.

Chaque année, le dispositif d'aide à la réussite et son articulation avec les enseignements sont discutés et modifiés en fonction des résultats de l'analyse des questionnaires. On constate que, si, dans un premier temps, la régulation du dispositif s'est opérée essentiellement sur des modifications d'ordre logistique, cette dernière s'est petit à petit affinée : après quelques années de fonctionnement, l'équipe a souhaité s'engager dans des essais de méthodologies d'enseignement plus variées.

La communication tendra à montrer comment la prise en compte systématique des avis de tous les protagonistes a permis une régulation de plus en plus fine du dispositif d'aide à la réussite et une augmentation significative du taux de réussite des étudiants à l'examen.